



Le 21 janvier 2014

**LE SPPMM ET LA VILLE SIGNENT UNE ENTENTE  
SUR LE COMPLEMENT DES POSTES VACANTS DEPUIS PLUS DE 12 MOIS**

**La convention collective sera respectée, notamment sur l'évaluation des compétences**

Le SPPMM est heureux d'annoncer à ses membres que, à la suite des griefs déposés par le syndicat, la Ville de Montréal a accepté de procéder au comblement des postes permanents vacants occupés temporairement depuis plus de 12 mois au 31 août 2013.

Le comblement des 113 postes concernés par l'entente sera fait selon la procédure prévue à la convention collective au plus tard le 30 septembre 2014, à moins qu'aucun candidat à l'emploi ne réussisse le concours ou qu'aucun candidat n'accepte le poste.

La nomination des professionnels sera rétroactive à la date de la signature de l'entente, le 16 janvier 2014. La période d'essai commencera toutefois au moment de la décision de nomination de chaque professionnel.

Suite à cette entente, le SPPMM se désistera des griefs qu'il avait déposés au mois de décembre ainsi que ceux de 2009 qui étaient toujours pendants.

Nous sommes heureux d'être arrivés à une entente qui respecte les souhaits exprimés par notre assemblée générale du 10 décembre 2013 et nous invitons nos membres à consulter régulièrement SIMON afin de se tenir au courant des affichages à venir.